

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 SEPTEMBRE 2026

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2026-241 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2026 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2026-242 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2026.

DELIBERATION N°2026-243 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le règlement intérieur du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté tel qu'il figure en annexe de la délibération.

DELIBERATION N°2026-244 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES - SARL MARIZIOTTO - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat » à la SARL MARIZIOTTO (SIRET : 106 534 803 00015), d'un montant de 2 372.11€, soit 10 % des dépenses éligibles, en soutien à son projet de reprise de l'auberge de Coltines, sous réserve de l'obtention des aides européenne et régionale faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

DELIBERATION N°2026-245 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES - SAS AUTO 15 GARAGE DE LA MONTAGNE - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SAS AUTO 15 GARAGE DE LA MONTAGNE (SIRET : 824 245 336 00014), d'un montant de 2 500.62 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat d'équipements, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

DELIBERATION N°2026-246 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES - CELIA RODIER - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat » à Célia RODIER (SIRET : 105 297 691 00013), d'un montant de 3 842 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet de création d'un salon de coiffure à Saint-Flour, sous réserve de l'obtention de l'aide régionale faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

DELIBERATION N°2026-247 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES - SARL BRUNEL TP - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'une aide communautaire au titre du dispositif « soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » à la SARL BRUNEL TP (SIRET : 988 161 329 00012), d'un montant de 2 160 €, soit 8% des dépenses éligibles, en soutien à son projet d'achat d'équipements, sous réserve de l'obtention de l'aide européenne faisant l'objet du même dossier et autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution et au versement de cette aide conformément au règlement d'attribution.

DELIBERATION N°2026-248 : ENTREPRISE UNIPLANÈZE - CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER AJUSTEMENT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Valide le principe d'un accompagnement de l'entreprise avec minoration de 90 % des loyers du contrat de crédit-bail immobilier porté par Saint-Flour Communauté pendant 12 mois à compter du 1^{er} avril 2026, renouvelable une fois jusqu'au 31 mars 2028 après communication par l'entreprise de l'état de son bilan attestant du respect de la trajectoire d'amélioration financière de celle-ci ;
- ✚ Précise que cet accompagnement de l'entreprise devra faire l'objet d'un avenant au contrat de crédit-bail immobilier en vigueur ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer tout document et pièces financières nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2026-249 : PROJET DE MARCHÉ AU CADRAN DANS L'EST-CANTAL - AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le projet d'étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un marché au cadran dans l'Est-Cantal portée par Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Approuve l'ajustement du plan de financement prévisionnel mentionné dans la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du LEADER et à signer tous les actes nécessaires à la bonne conduite de l'opération.

DELIBERATION N°2026-250 : TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DES PAYS DE SAINT-FOUR - APPROBATION DE L'ANNEXE OPÉRATIONNELLE 2026 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX - PARTICIPATION À L'ACHAT DE LA STATUE MATÉRIALISANT LE DÉPART DU CHEMIN URBAIN V - DÉCISION MODIFICATIVE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté concernant la participation à l'office de tourisme, et réajustée à hauteur de 470 000 €, taxe de séjour incluse ;
- ✚ Approuve les projets d'annexe opérationnelle 2026 et de convention de mise à disposition de locaux, annexés à la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer ladite annexe opérationnelle et ladite convention de mise à disposition des locaux au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à verser la participation à l'Office de Tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour à hauteur maximale de 470 000 €, taxe de séjour comprise, pour l'exercice 2026 ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à verser à l'Office de tourisme Intercommunal des pays de Saint-Flour une subvention exceptionnelle d'équipement à hauteur de 50 % du reste à charge de l'acquisition de la statue qui matérialise le départ du chemin de grande randonnée Urbain V (montant prévisionnel de 10 946 €) dans le cadre de la convention d'objectifs et de l'annexe financière 2026 ;
- ✚ Adopte la décision modificative nécessaire telle que précisée ci-dessous en conséquence :

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
BUDGET GENERAL					
2041581 op 109.020	Subvention d'équipement	+ 10 946 €	c/021.01	Virement de la section de fonctionnement	+ 10 946 €€
c/023.01	Virement à la section d'investissement	+ 10 946 €			
c/60618.020	Fournitures non stockables	- 10 946 €			

- ✚ Autorise Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2026-251 : DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE DANS LES COMITES ET COMMISSIONS - MODALITES DE VOTE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués communautaires de Saint-Flour Communauté au sein de ses comités et commissions pour la séance du conseil communautaire du 22 septembre 2026.

DELIBERATION N°2026-252 : TOURISME - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION THÉMATIQUE INTERCOMMUNALE « TOURISME, THERMALISME, SPORTS ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE » - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la désignation de Madame Nicole BATIFOL, comme membre de la commission thématique « tourisme, thermalisme, sports et activités de pleine nature ».

DELIBERATION N°2026-253 : TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE MISES À L'EAU SUR LE LAC DE SARRANS - ATTRIBUTION D'UN FINANCEMENT A LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU CANTAL - APPROUVEE

✚ Le conseil communautaire accorde un appui financier de Saint-Flour Communauté de 4 430,40 € à la Fédération départementale de la Pêche du Cantal, correspondant à 20% du coût HT des travaux réalisés dans le cadre de l'amélioration de deux mises à l'eau sur le lac de Sarrans s'élevant à un montant de 22 152€ HT et autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

DELIBERATION N°2026-254 : HABITAT - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 AVEC LE DÉPARTEMENT DU CANTAL POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AU PETIT TERTIAIRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet de convention de partenariat 2026-2027 avec le Conseil départemental du Cantal pour la mise en œuvre et le financement d'un service d'information et de conseil au petit tertiaire pour la rénovation de locaux, comme annexé à la délibération et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

DELIBERATION N°2026-255 : HABITAT - AVENANT N °1 AU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet d'avenant n°1 au règlement d'attribution des aides communautaires aux propriétaires privés, annexé à la délibération.

DELIBERATION N°2026-256 : APPROBATION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide la prise en charge, par Saint-Flour Communauté, du coût de la formation de Surveillant Sauveteur Aquatique, à hauteur de 800 € pour les candidats du territoire de Saint-Flour Communauté âgés d'au moins 17 ans qui s'engagent en contrepartie à la réalisation de 280 heures de travail rémunérées au centre aqualudique de Saint-Flour Communauté dans les deux ans suivant la signature de la convention de formation ;

✚ Approuve le projet de règlement financier du dispositif d'aide financière accordée pour la prise en charge du coût de la formation de Surveillant Sauveteur Aquatique qui se déroulera du 3 octobre 2026 au 14 février 2027 au centre aqualudique de Saint-Flour en contrepartie de 280 heures de surveillant de baignade réalisées au centre aqualudique intercommunal ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'attributions avec les bénéficiaires de cette aide.

DELIBERATION N°2026-257 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2022-2024 ENTRE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE SAINT-FOUR - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 POUR L'ANNÉE 2026 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Adopte le projet d'avenant n°2 de prolongation de la convention d'objectifs et de partenariat 2022-2024 pour l'année 2026 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour annexé à la délibération ;

✚ Adopte le projet d'annexe financière n°5 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le CCAS de la Ville de Saint-Flour, pour l'année 2026 annexé à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions, avenants et annexes financières et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DELIBERATION N°2026-258 : CONVENTION AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES DE PIERREFORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LIEUX INNOVANTS, LIEUX ACCUEILLANTS (LILA) » - APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution d'une subvention au titre de l'aménagement de la France services de Pierrefort dans le cadre du programme « Lieux innovants, lieux accueillants ».

DELIBERATION N°2026-259 : AIDE AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS SCOLAIRES - APPROBATION DU DISPOSITIF POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2026-2029 - REVALORISATION DU SOUTIEN FINANCIER - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Approuve la reconduction du dispositif d'aide au transport en faveur des activités scolaires pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029 ;

✚ Approuve l'élargissement des critères d'éligibilité de la rubrique « Environnement » aux sorties et animations portant sur la thématique de « Alimentation - Santé » ;

- ✚ Approuve la revalorisation de 50% du montant de l'aide au transport à compter de l'année scolaire 2026/2027 ;
- ✚ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2027, 2028 et 2029 ;
- ✚ Approuve les modalités d'attribution de cette aide telles qu'elles sont définies dans le règlement du dispositif, annexé à la délibération.

DELIBERATION N°2026-260 : GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR) - ADOPTION DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE CADRE MSA - APPROUVEE

Le conseil communautaire adopte le projet d'avenant de prolongation à la convention territoriale cadre MSA, Grandir en Milieu Rural (GMR) pour l'année 2026 à intervenir entre Saint-Flour Communauté, Neuvéglise-sur-Truyère, Saint-Flour et la Mutualité Sociale Agricole Auvergne et autorise Monsieur le Président, (ou son représentant) à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DELIBERATION N°2026-261 : GEMAPI - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ AU SEIN DE L'EPAGE TRUYÈRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire désigne 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants au sein de l'EPAGE Truyère :

Membres titulaires	Membres suppléants
PHILIPPE DELORT	ANNICK MALLET
CHRISTOPHE BAUMELLE	HERVE HUGON
MICHEL BROUSSE	NICOLE BATIFOL
MARTINE BERTRAND	JEAN-JACQUES MONLOUBOU
LOIC POUDEROUX	PHILIPPE ECHALIER
FRANÇOIS ODOUL	GILLES BIGOT
MARINA BESSE	SERGE PASTOUREL
GILBERT CHEVALIER	DIDIER AMARGER
OLIVIA GUEROULT	DAVID VITAL
FLORENCE DELAS	PIERRE CHASSANG
MAUD DOMERGUE	THIERRY TARDIEU
JEAN-LUC PERRIN	MATTHIEU DUDREUIL

DELIBERATION N°2026-262 : CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ - COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de créer un comité de pilotage qui sera en charge du suivi de la mise en œuvre de la charte forestière de territoire de Saint-Flour Communauté, en substitution au comité consultatif ad-hoc forêt de Saint-Flour Communauté et approuve la composition de ce comité de pilotage, telle que présentée dans la délibération.

DELIBERATION N°2026-263 : ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) - DÉLÉGATION AU SYTEC - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de confier au SYTEC l'élaboration et la rédaction du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

DELIBERATION N°2026-264 : ÉLABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) - COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve la composition de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) telle que présentée dans la délibération ;
- ✚ Désigne les élus ci-dessous de la commission « Services aux communes - Habitat et Planification - Déchets » de Saint-Flour Communauté pour siéger au sein de la CCES :

Sophie BENEZIT
Serge RAMADIER
Christophe BAUMELLE

- ✚ Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes.

DELIBERATION N°2026-265 : DÉCHETTERIE DE CHAUDES-AIGUES - RÉGULARISATION FONCIÈRE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de rapporter la délibération n°2026-202 en date du 16 juin 2026 comportant une erreur matérielle ;

- ✚ Approuve l'acquisition d'une surface de 3 689 m², au profit de Saint-Flour Communauté comprenant les parcelles G676, G679 et G680 et appartenant à la Commune de Chaudes-Aigues, à l'Euro symbolique, conformément au plan annexé à la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié et les pièces administratives nécessaires correspondantes à intervenir avec la Commune de Chaudes-Aigues en l'étude de Me LLAURENS - 15110 Chaudes-Aigues, l'acquéreur prenant en charge les frais de bornage et d'acte ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

DELIBERATION N°2026-266 : FONDS DE CONCOURS - DÉVELOPPEMENT DE LA VIE RURALE DES PLUS PETITES COMMUNES - COMMUNE DE COLTINES - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de soutenir le projet de travaux d'aménagements de l'espace public autour du plan d'eau de Coltines, présentant un intérêt communautaire en contribuant à l'attractivité du territoire, à l'accueil touristique et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants ;
- ✚ Attribue un fonds de concours prévisionnel de 12 693.40 € à la Commune de Coltines pour l'aménagement de l'espace public autour du plan d'eau, dont les travaux sont estimés à 30 386.81 €, correspondant à 50% du montant H.T. des dépenses, ou du reste à charge en cas de cofinancements, avec un plafond de 30 000 €.
- ✚ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette démarche.

DELIBERATION N°2026-267 : AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-FLOUR DEVENUE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la modification n°2 de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (A.V.A.P.) devenue site patrimonial remarquable de Saint-Flour et autorise Monsieur le Président à signer tout document utile à la réalisation de cette délibération et notamment celle requise pour l'annexion de l'A.V.A.P. modifié au plan local d'urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2026-268 : PROJET DE DÉLIMITATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE SAINT-URCIZE - COMMISSION NATIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ - APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise le Vice-Président en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat à présenter en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture, en présence d'élus communaux, les résultats de l'étude préalable et le projet de périmètre du SPR.

DELIBERATION N°2026-269 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Fixe les modalités de la mise à disposition du public du projet Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal comme suit :

Cette mise à disposition se déroulera du lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au jeudi 12 novembre 2026 à 17h00 ;

Le dossier de mise à disposition sera consultable en support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

Lieux de mise à disposition du public, jours et heures d'ouverture	
Saint-Flour Communauté Village d'entreprises - ZA du ROZIER-COREN 1 rue des Crozes 15100 SAINT-FLOUR Tel : 04 71 60 56 80	Lundi au Vendredi 9h/12h00 et 14h/17h00
Maison de l'Habitat et du Patrimoine Service urbanisme 2 ^{ème} étage 17 bis Place d'Armes 15100 SAINT-FLOUR Tel : 07 88 90 94 93	
Maison France Services de CHAUDES-AIGUES 29 avenue Pierre Vialard 15110 CHAUDES-AIGUES Tel : 04 71 23 92 33	Lundi et Mardi 9h/12h00 Mercredi, Jeudi, Vendredi 9h/12h00 et 14h/17h00
Maison France Services de NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE 4 Place Albert 15260 NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE Tel : 04 71 23 92 80	
Maison France Services de PIERREFORT 6 rue de l'Aubrac 15230 PIERREFORT	

Tel : 04 71 23 23 54	
Maison France Services de RUYNES-EN-MARGERIDE 2 Place du 10 Juin 1944 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE Tel : 04 71 20 09 26	

Le dossier de mise à disposition du public sera consultable et téléchargeable sur le site internet de Saint-Flour Communauté à l'adresse suivante : <https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom-planification-le-plui-projet-de-modification-simplifiee-n1-du-plui/>

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, soit du lundi 12 octobre 2026 à 9h00 au jeudi 12 novembre 2026 à 17h00, les observations et propositions écrites du public pourront être déposées :

- Sur les registres papier dans les lieux définis ci-dessus ;
- Par mail à plui@saintflourco.fr en précisant l'objet « Projet de Modification simplifiée n°1 du PLUi » ;
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de Saint-Flour Communauté, 1 rue des Crozes 15100 SAINT-FLOUR, en précisant l'objet « Projet de Modification simplifiée n°1 du PLUi ».

⚡ Prévoit les modalités d'information du public comme suit :

Ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, par :

- Avis mis en ligne sur le site de internet de Saint-Flour Communauté ;
- Affichage dans les 53 mairies membres et dans les lieux de mise à disposition du dossier ;
- Publication dans un journal local.

DELIBERATION N°2026-270 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 RELATIVE À L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA VOREILLE À VABRES – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Décide d'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté et détaillé dans le document annexé à la délibération (ANNEXE 1) ;

⚡ Décide d'arrêter le projet de Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté, tel qu'annexé à la délibération (ANNEXE 2) ;

⚡ Décide de transmettre pour avis la délibération et le projet de Révision allégée n°1 arrêté aux 14 communes concernées du Plan de secteur Est, selon dispositions de l'article L153-33 du Code de l'Urbanisme ;

⚡ Décide de transmettre pour avis la délibération et le projet de Révision allégée n°1 arrêté à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, au titre de l'évaluation environnementale, selon dispositions de l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme ;

⚡ Décide de transmettre la délibération et le projet de Révision allégée n°1 arrêté aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 et aux organismes à consulter, avant la réunion d'examen conjoint prévue à l'article L153-34 du Code de l'Urbanisme ;

⚡ Décide de mettre à la disposition du public le dossier du projet de Révision allégée n°1 arrêté, avec le bilan de la concertation, aux heures et jours habituels d'ouverture, au siège de Saint-Flour Communauté à SAINT-FLOUR, ainsi que sur le site internet de Saint-Flour Communauté <https://saint-flour-communaute.fr/>;

⚡ Décide d'afficher la délibération pendant un mois, au siège de Saint-Flour Communauté et dans les mairies des communes du Plan de secteur Sud, et la publier sur le site internet de Saint-Flour Communauté, selon dispositions de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme ;

⚡ Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à cette délibération.

DELIBERATION N°2026-271 : CONSTRUCTION D'UN PADEL-TENNIS - AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'avenant au marché de travaux pour la construction d'un PADEL-TENNIS, en plus-value avec l'entreprise désignée dans la délibération au montant susvisé et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

DELIBERATION N°2026-272 : COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RELAMPING – APPROUVEE

Le conseil communautaire, attribue le marché à la SARL MOURGUES SERGE – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 125 114,01 € HT soit 150 136,81 € TTC (tranche ferme + tranche optionnelle 1 + tranche optionnelle 2) et autorise Monsieur le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.

DELIBERATION N°2026-273 : RÉGIE ASSAINISSEMENT - LIGNE DE TRÉSORERIE - RENOUVELLEMENT – APPROUVEE

Le conseil communautaire accepte et décide de signer la proposition de la Caisse d'épargne selon les conditions suivantes : Montant 300 000 € - Taux fixe de 3,10 % - Commission d'engagement de 0,10 % -

Commission de non utilisation de 0,05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages du mois.

DELIBERATION N°2026-274 : DOMAINE NORDIQUE SAISON 2026/2027 – FIXATION DE LA REDEVANCE NORDIQUE ET DES TARIFS DU DOMAINE NORDIQUE DU LIORAN ET DE PRAT DE BOUC/HAUTE PLANÈZE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide d'instituer sur le domaine nordique du Lioran - Prat de Bouc - Haute Planèze, la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs d'un site nordique dédié à la pratique du ski de fond et des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin et destinés à favoriser la pratique de ces activités, dans les conditions prévues par les articles L.2333-81, L.2333-82, L.2333-83, L.5211-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'appliquer les tarifs et exonérations annexés à la délibération (annexe 1) ;

✚ Décide de confier la perception du produit de la redevance sur le domaine nordique du Lioran - Prat de Bouc - Haute Planèze comme suit :

- Le SMDTEC perçoit pour son propre compte le produit des redevances vendues sur site ;
- Le SMDTEC confie par convention à Montagnes Massif Central la perception des redevances vendues en ligne, et cette structure les lui reverse mensuellement (article L.2333-83 CGCT) ;

✚ Emet un avis favorable sur le projet de convention annexée annexé à la délibération (annexe 1) à intervenir entre le SMDTEC et Montagnes Massif Central.

DELIBERATION N°2026-275 : TARIFICATION 2026 – COMPLÉMENTS – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Fixe le prix de cession des terrains viabilisés disponibles de la zone d'activités de Belvezet située à Ruynes-en-Margeride à hauteur de 10 H.T. / m² ;

✚ Fixe les conditions de location de l'accueil des internes en médecine générale de 4^{ème} année dans le cadre du dispositif « docteur junior » comme suit :

- Gratuité les 6 premiers mois d'occupation ;
- Demi-tarif les 6 mois suivants, soit 6 € /m² /mois hors charges locatives

✚ Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

DELIBERATION N°2026-276 : TARIFICATION 2026 – COMPLÉMENTS – APPROUVEE

Le conseil communautaire fixe le tarif de location du bâtiment communautaire d'Ussel à 13 384,80 TTC (1 115,40 € mensuel), auquel s'ajoutent les fluides et charges courantes pour cette occupation et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification.

DELIBERATION N°2026-277 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - SERVICE COMMUNICATION - PROLONGATION DE L'EMPLOI D'INFOGRAPHISTE/WEBMASTER – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide de prolonger l'emploi permanent relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) à temps complet au sein du service communication, dans les conditions décrites dans la délibération ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et suivants du Code général de la fonction publique concernant le contrat de projet ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Prévoit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2026-278 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - SERVICES SUPPORTS / AGENT DE PRÉVENTION - MODIFICATION DE CADRE D'EMPLOI – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide de modifier un emploi permanent existant relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) à temps complet, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B) à temps complet, au sein du service support dans les conditions décrites dans la délibération ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et suivants du Code général de la fonction publique concernant le contrat de projet ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Prévoit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2026-279 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - FRANCE SERVICES / CONSEILLER NUMÉRIQUE - PÉRENNISATION D'UN CONTRAT DE PROJET - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide de créer un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C) à temps complet (35/35ème) au sein des France services, dans les conditions décrites dans la délibération ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et suivants du Code général de la fonction publique concernant le contrat de projet ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Prévoit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2026-280 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CONSERVATOIRE / AJUSTEMENT DE TROIS EMPLOIS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide d'ajuster les emplois permanents relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B) à temps non complet au sein du Conservatoire dans les conditions décrites dans la délibération (Formation musicale, DUMiste / Eveil Musical / intervention crèche, Percussions) ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et suivants du Code général de la fonction publique concernant le contrat de projet ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Prévoit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de ces emplois.

DELIBERATION N°2026-281 : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - SERVICE PLANIFICATION - CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHEF(FE) DE PROJET PLANIFICATION / PLUI - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Décide de créer un emploi permanent à temps complet au sein du service Planification, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux (catégorie A) dans les conditions décrites dans la délibération ;

✚ Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, et prévues à l'article L.332-24 et suivants du Code général de la fonction publique concernant le contrat de projet ;

✚ Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;

✚ Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

✚ Prévoit au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

DELIBERATION N°2026-282 : INFORMATION - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, 22 septembre 2026

Affichée le 29 septembre 2026

Le Président,

Philippe DELORT